



Commission Football d'Animation

PROCES-VERBAL

Réunion du 26/09/2022

Animateurs : Mme SOUSA Biqueline - M. YILDIZOGLU Ali

Assistent : Mmes GAUTIER Nadine, SAINVAL Ismay - MM. MIGUEL Nuno (CD), AMEYOUN Selim

INFORMATIONS

Lors de la première journée des critères U10, U11, U12, et U13, la commission a constaté que les clubs ont rencontré des difficultés pour réaliser la FMI car :

- Le club recevant ne disposait pas de tablette ou avait un problème de batterie.
- L'un des éducateurs (recevant ou visiteur) n'avait pas d'identifiant.
- Aucun éducateur du club n'a été désigné par le gestionnaire Footclubs de son club pour la catégorie concernée.

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défaillante**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la **gestion de la feuille de match de sa catégorie**.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

Des formations seront proposées aux clubs sur l'utilisation de la tablette et sur la rédaction d'une feuille de match papier (si disfonctionnement de la FMI). **Les dates vous seront indiquées dans le prochain PV**.

LES CRITERIUMS

La commission vous informe que toutes demandes de changements de lieux et d'horaire des matchs doivent se réaliser **uniquement sur Footclubs** avant **le mercredi 00h00 précédant la rencontre**.

La commission du Foot d'Animation vous informe que **le format des critères change**.

Les criteriums se dérouleront en **deux phases** :

- Phase 1 : Tous les clubs de chaque poule se rencontrent une fois.
- Phase 2 : Les poules seront composées en fonction des résultats de la Phase 1, afin d'obtenir des poules homogènes.

Nous vous informons que la commission procédera à **une vérification des licences (de U6 à U13) sur l'ensemble des clubs engagés en critérium (U10 à U13) et en plateau (U6 à U9)**.

Ce contrôle a pour but :

- De vérifier que le nombre de licenciés soit conforme au nombre d'équipe(s) inscrite(s).
- De vérifier que l'ensemble des équipes à obligation respectent leurs engagements.
- D'éviter les forfaits.

La commission informe que les clubs n'ayant pas assez de licences se verront **retirer leurs équipes en infraction**.

De plus, les équipes à obligation **ne respectant pas leurs engagements vis-à-vis du foot d'animation seront notifiées à la commission des Statuts et Règlements** pour application de l'article 11 des RSG du District.

Nous vous rappelons que toutes les rencontres de critères (de U10 à U13) doivent être couvertes **par la Feuille de Match Informatisée**.

Quant aux plateaux, la commission prépare un compte-rendu qui sera disponible sur notre site internet : <https://district75foot.fff.fr/> dans la rubrique FOOT ANIMATION.

Tout club ne respectant pas cette procédure encourra une amende (voir l'annexe financière ci-dessous).

La commission travaille sur un projet de fonctionnement pour les différents criteriums.

Ce projet a pour but :

- Avoir des groupes homogènes et éviter les écarts au niveau des scores.
- Rendre le criterium attractif et éviter que nos clubs réalisent des matchs amicaux non homologués.

La commission présentera ce projet à l'ensemble des clubs une fois **terminé et validé par le Comité Directeur du District**.

LES COUPES

La commission vous informe que les **CHALLENGES U10, U11, U12 et U13 débiteront le 26 novembre 2022**.

Cette compétition comportera 3 tours qualificatifs, où il y aura des poules de 3, 4 ou 5 équipes.

À la fin de ces tours, **8 équipes se qualifieront pour la phase finale dans les catégories U10, U11 et U12**.

Pour la catégorie U13, il y aura **16 équipes de qualifiées pour la phase Finale.**

Voici les dates des tours qualificatifs :

- 1 Tour : **Samedi 26 Novembre 2022**
- 2eme Tour : **Samedi 21 Janvier 2023**
- 3eme Tour : **Samedi 11 Mars 2023**
- Finales : **À définir**

La commission vous informe qu'il y aura également **une coupe départementale U10, U11, U12 et U13.**

Cette compétition se déroulera **sous forme de match à élimination direct.**

Les modalités seront précisées prochainement une fois la formule **validée par le Comité Directeur.**

LE BAREME FINANCIER

Cette saison, le comité directeur a décidé d'**appliquer le barème des amendes pour le foot d'animation.**

Le barème sera appliqué dès le **LUNDI 3 OCTOBRE 2022.**

Forfait U13-U12-U11-U10	30.00 € par équipe
Absence au plateau (U6 à U9)	30.00 €
Non envoi de la FM	20.00 €
Non envoi du CR de plateau (U6 à U9)	20.00 €
Feuille de rencontre (retard, irrégulière)	9.50 €
Non utilisation de la FMI (à partir de la 2eme fois)	60.00 € par équipe
Licence manquante	4.00 €
Absence non justifiée à une convocation	25.00 €